

Amherst, le 13 novembre 2023

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 13<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023 au 1814, rue du Village, à laquelle sont présents les conseillers :

Robert Cardinal

Daniel Lampron  
Robert Laperrière  
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yves Duval.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, adjointe à la direction.

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et madame la conseillère Caroline Champoux sont absents et leur absence est motivée.

Monsieur le maire suppléant Yves Duval soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 13 novembre 2023**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 octobre 2023**
  - 3.1 Résolutions numéros 201.10.2023 à 224.10.2023 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 octobre 2023
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2023**
  - 4.1 Déboursés du 01-10-2023 au 31-10-23 pour un montant total de 821 904.30 \$ salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 915.52 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Calendrier séances du conseil 2024
  - 6.2 Mandat à l'auditeur pour l'exercice financier 2023
  - 6.3 Dépôt de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes envers la Municipalité
  - 6.4 La guignolée de l'Étincelle – Autorisation de barrage sur la rue Amherst
  - 6.5 Autorisation de saisie-exécution immobilière
  - 6.6 Autorisation de signature – Achat de la propriété matricule 0105-84-5261
  - 6.7 La guignolée de l'Étincelle – Contribution municipale
  - 6.8 Adhésion FQM 2024
  - 6.9 Nomination au poste de directrice générale adjointe

- 6.10 Commandite au Club Richelieu Mont-Tremblant
- 6.11 Contribution à l'organisme Bouffe Laurentienne

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 7.2 Embauche de premiers répondants
- 7.3 Nomination d'une directrice par intérim du service des premiers répondants

**8. Travaux publics**

- 8.1 Octroi de mandat – Déneigement du chemin du Lac Winnetou
- 8.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024 incluant deux années d'options
- 8.3 Déclaration de reddition de compte finale – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
- 8.4 Octroi de mandat - Déneigement du chemin du Pont-Maurice

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Autorisation de déboursé - quote-part additionnelle - Règ. 399-2023 – Tricentris
- 9.2 Octroi de mandat - Entretien paysager (coupe de gazon) St Rémi/Rockway/Vendée 2024-2025-2026
- 9.3 Remboursement analyse d'eau RSVL – Lac Rognon et Lac de la Décharge
- 9.4 Remboursement analyse d'eau RSVL – Lac Rognon et Lac de la Décharge
- 9.5 Octroi de mandat à l'OBV RPNS

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Demande de dérogation mineure – 4306, chemin des Sorbiers
- 10.3 Démission au sein du Comité consultatif en urbanisme et en Environnement

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Politique familiale – Rapport du conseiller responsable
- 11.3 Demande de subvention à la Fondation Tremblant pour la bonification d'activités au camp de jour
- 11.4 Autorisation de déboursé – Toilette portative hivernale et cabane à Patins pour patinoire de Saint-Rémi
- 11.5 Embauche d'une technicienne en loisirs
- 11.6 Embauche d'une préposée à la bibliothèque

**12. Histoire et patrimoine**

- 12.1 Toponymie – Attribution d'odonyme
- 12.2 Octroi de mandat Les films Cinetrie Inc.

**13. Affaire(s) nouvelle(s)**

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

**2**                    **RÉS 225.11.2023**                    **RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les points :

- 6.9 Nomination au poste de directrice générale adjointe
- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable

Adoptée à la majorité

**3**                    **RÉS 226.11.2023**                    **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023, résolutions numéros 201.10.2023 à 224.10.2023 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4**                    **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023**

**4.1**                    **RÉS 227.11.2023**                    **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-10-2023 au 31-10-2023 pour un montant total de 821 904.30 \$, et les salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 915.52 \$.

Adoptée à la majorité

**5**                    **CORRESPONDANCES**

**6.**                    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1**                    **RES 228.11.2023**                    **CALENDRIER SEANCES DU CONSEIL 2024**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par madame Virginie Dubois, adjointe à la direction;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2024, lequel est reproduit ci-dessous :

|  |  |                                |
|--|--|--------------------------------|
| Lundi, 8 janvier 2024, 19h30                   | Lundi, 12 février 2024, 19h30                    | Lundi, 11 mars 2024, 19h30     |
| Lundi, 8 avril 2024, 19h30                     | Lundi, 13 mai 2024, 19h30                        | Lundi, 10 juin 2024, 19h30     |
| Lundi, 8 juillet 2024, 19h30 ( <b>Vendée</b> ) | Lundi, 12 août 2024, 19h30                       | Lundi, 9 septembre 2024, 19h30 |
| Mardi, 15 octobre 2024, 19h30                  | Lundi, 11 novembre 2024, 19h30 ( <b>Vendée</b> ) | Lundi, 9 décembre 2024, 19h30  |

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

**6.2 RES 229.11.2023 MANDAT À L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat à une firme comptable pour la préparation des états financier 2023 et l'audit de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L au montant de 13 860 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil reconduise le mandat d'audit à la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L pour l'année 2024;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 13000 413.

Adoptée à la majorité

**6.3 DEPOT DE LA LISTE DES PERSONNES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (ART. 1022 C.M.)**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier soumet au conseil municipal la liste mentionnant toutes personnes endettées envers la municipalité.

**6.4 RÉS 230.11.2023 LA GUIGNOLÉE DE L'ÉTINCELLE – AUTORISATION DE BARRAGE SUR LA RUE AMHERST**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la Guignolée de l'Étincelle d'Amherst afin de recueillir des dons pour l'entraide communautaire, le conseil d'administration de cet organisme veut effectuer un barrage sur la rue Amherst afin de d'intercepter un plus grand monde d'automobilistes;

CONSIDÉRANT que la présidente de l'Étincelle, madame Nathalie Gallant a déjà fait des démarches auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

CONSIDÉRANT que cette dernière a reçu les autorisations du MTMD, conditionnellement à ce que le barrage respecte les normes en vigueur quant à la signalisation requise;

CONSIDÉRANT que la Municipalité pourrait fournir à l'Étincelle des dossards et des cônes;

CONSIDÉRANT que la sécurité pour les solliciteurs sur la rue Amherst est primordial aux yeux du conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte de soutenir l'Étincelle d'Amherst dans ses démarches pour un barrage sur la rue Amherst, conditionnellement à ce que le tout soit conforme aux exigences du MTMD;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **RÉS 231.11.2023**                    **AUTORISATION DE SAISIE-EXÉCUTION IMMOBILIÈRE**

CONSIDÉRANT que l'immeuble immatriculé 0697-14-1677 était en procédure de recouvrement auprès du procureur;

CONSIDÉRANT le jugement de la cour et la mise en demeure envoyée le 31 mai 2023 à la propriétaire la sommant de payer toutes sommes dues, mais que cette dernière n'a jamais donné suite à cette mise en demeure;

CONSIDÉRANT que la propriétaire est domiciliée en Ontario et qu'il nous est impossible de saisir ses biens meubles situés hors du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un terrain bâtissable qui pourra être revendu;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte la procédure de saisie-exécution immobilière pour le matricule 0697-14-1677;

QUE le conseil autorise la transmission d'un chèque de 1500 \$ fait à l'ordre de Desjardins huissiers de Justice, qui agira comme officier de justice pour la saisie-exécution immobilière dans le dossier;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 12000 412.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RÉS 232.11.2023**                    **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ MATRICULE 0105-84-5261**

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent se départir de la propriété matricule 0105-84-5261;

CONSIDÉRANT que ces derniers ont sondé l'intérêt de la Municipalité à acquérir la propriété;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette propriété viendrait consolider l'offre au niveau des parcs et terrains de jeux dans le secteur Vendée;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat est celui l'évaluation municipale à 62 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et monsieur le maire Jean-Guy Galipeau à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RÉS 233.11.2023**                    **LA GUIGNOLÉE DE L'ÉTINCELLE – CONTRIBUTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution de l'Étincelle d'Amherst à leur guignolée annuelle 2023;

CONSIDÉRANT que l'augmentation importante du coût de la vie affecte de plus en plus une partie des citoyens d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'avec les dons recueillis, l'Étincelle d'Amherst sera en mesure de préparer des paniers de Noël pour les plus démunis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil contribue à la guignolée de l'Étincelle 2023 au montant de 1000 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

**6.8**                    **RÉS 234.11.2023**                    **ADHÉSION FQM 2024**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024 au montant de 1 966.04 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 11000 494.

Adoptée à la majorité

**6.9**                    **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**6.10**                    **RÉS 235.11.2023**                    **COMMANDITE AU CLUB RICHELIEU MONT-TREMBLANT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de participation à l'événement Souper-Huîtres organisé par le Club Richelieu de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT qu'une commandite est également souhaitable dans l'éventualité où nous ne pouvons participer à l'événement;

CONSIDÉRANT que le club Richelieu de Mont-Tremblant s'implique beaucoup auprès des jeunes du Centre collégial de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir les jeunes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil contribue au Club Richelieu de Mont-Tremblant et envoie un don d'un montant de 500 \$,

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949;

QUE madame Mylène Charlebois, conseillère aux finances soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.11**                    **RÉS 236.11.2023**                    **CONTRIBUTION À L'ORGANISME BOUFFE LAURENTIENNE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Bouffe laurentienne afin de pouvoir maintenir en activité les services du comptoir alimentaire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'au cours des 3 premières années d'opération, l'organisme pouvait bénéficier de l'aide financière du programme d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et sociale (PAGIEPS) qui, s'ajoutant aux autres financements, leur avait permis de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement du comptoir alimentaire mobile desservant les municipalités de Montcalm, Huberdeau, Lac-Supérieur et Amherst;

CONSIDÉRANT que chaque semaine et durant toute l'année, l'organisme prépare pour le comptoir alimentaire d'Amherst des boîtes de denrées individuelles et familiales pour 25 à 30 ménages touchant environ 65 à 70 personnes, adultes, enfants et aînés;

CONSIDÉRANT le budget annuel joint à la demande d'aide financière identifiant les dépenses directement reliées au service du comptoir mobile ainsi que le manque à gagner;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroie une somme de 2 000 \$ à l'organisme Bouffe Laurentienne afin qu'il puisse continuer d'offrir un service d'aide alimentaire de proximité aux personnes à faible revenu et défavorisées;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'octobre 2023. Durant le mois d'octobre, il y a eu neuf (9) interventions, deux (2) de priorité « 0 », six (6) de priorité « 1 », et une (1) de priorité « 3 ».

Un maintien de compétences a également eu lieu durant le mois d'octobre.

Au niveau du service incendie, par rapport à l'an dernier, nous sommes à -38 appels. Il mentionne également que la Municipalité va harmoniser trois (3) règlements au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant.

Nous avons procédé au remplacement du réservoir incendie à Vendée. Nous avons désormais un réservoir de 12 000 gallons (50 000 litres), l'équivalent de 8 camions citerne.

### **7.2 RÉS 237.11.2023 EMBAUCHE DE PREMIERS REpondants**

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par messieurs Marc Anderson Desrochers et Elliot Crispin à faire partie des premiers répondants de la Municipalité d'Amherst et de suivre les formations nécessaires en ce sens;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Kathy Ricard, directrice par intérim du service des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de madame Kathy Ricard, directrice par intérim du service des premiers répondants et autorise l'embauche de monsieur Marc Anderson Desrochers et de monsieur Elliot Crispin à titre de premiers répondants pour la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise messieurs Marc Anderson Desrochers et Elliot Crispin à être présent lors d'interventions des premiers répondants à titre d'observateur et sous supervision jusqu'à la réussite de leur formation;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à défrayer les coûts relatifs à la formation de premier répondant de messieurs Marc Anderson Desrochers et Elliot Crispin;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 23000 143.

Adoptée à la majorité

### **7.3 RÉS 238.11.2023 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS**

CONSIDÉRANT l'absence pour une durée indéterminée de monsieur Mathieu Rouiller du poste de directeur du service des premiers répondants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne en remplacement de Monsieur Rouiller;

CONSIDÉRANT que le poste pourrait être comblé par une personne faisant déjà parties du service des premiers répondants de la Municipalité;



CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et nomme madame Kathy Ricard, directrice par intérim, et ce jusqu'au retour du titulaire du poste;

QUE madame Ricard par la présente résolution soient autorisées à communiquer avec les organismes en liens avec les premiers répondants tel que CISSS, CSSLL, 911.

Adoptée à la majorité

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 RÉS 239.11.2023 OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC WINNETOU**

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison hivernale 2023-2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre de services de Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison 2023-2024, au montant de 1081.73 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Ronald Robitaille, chef d'équipe au travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

**8.2 RÉS 240.11.2023 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2024 INCLUANT DEUX ANNÉES D'OPTIONS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

CONSIDÉRANT que l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE la Municipalité confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour l'année 2024, potentiellement 2025 et 2026 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant le formulaire d'inscription sur le portail à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée; soit à la signature de celui-ci au 31 octobre 2024, avec possibilité de le prolonger deux fois, à la discrétion de l'UMQ, soit jusqu'au 31 octobre 2025 puis jusqu'au 31 octobre 2026;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

8.3

RÉS 241.11.2023

**DÉCLARATION DE REDDITION DE COMPTES FINALE -  
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES  
BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE La firme Amyot Gélinas soit mandatée pour effectuer le rapport PRABAM.

Adoptée à la majorité

**8.4**                    **RÉS 242.11.2023**                    **OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU PONT-MAURICE**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la Quincaillerie Garnier pour le déneigement du chemin du Pont-Maurice pour la saison hivernale 2023-2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte l'offre de service de la Quincaillerie Garnier pour le déneigement du chemin du Pont-Maurice pour la saison hivernale 2023-2024, au montant de 1691.49 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Ronald Robitaille, chef d'équipe au travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

**9.                        HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1                      ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière fait part au conseil de la dernière rencontre sur la mise à jour du plan directeur de l'eau.

Les sujets discutés lors de cette présentation :

- L'approvisionnement en eau potable
- Les conflits d'usage
- La sédimentation et l'envasement des plans d'eau.

Le sujet le plus apprécié fut les conflits d'usage.

**9.2                      RÉS 243.11.2023**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – QUOTE-PART ADDITIONNELLE – RÈG. 399-2023 – TRICENTRIS**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 205 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC des Laurentides contribue au paiement des dépenses de celle-ci, lesquelles dépenses sont réparties entre elles;

CONSIDÉRANT qu'une contribution supplémentaire est requise de la part des membres de Tricentris, la coop de solidarité afin de couvrir les frais d'exploitation de l'entreprise pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que Tricentris, la coop de solidarité a adopté une modification à ses règlements permettant de déterminer le montant et les termes de paiement des contributions supplémentaires pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 399-2023 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour l'exercice financier 2023 (Tricentris) par la MRC des Laurentides le 21 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 583 700 \$, aux fins des dépenses reliées au tri et conditionnement des matières recyclables pour l'année 2023, est répartie entre les villes et municipalités locales en fonction du nombre de logements (portes) en date du dépôt des rôles de 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité, en date du dépôt de rôle, comptait 1892 portes, portant la somme dû à 24 810 \$ ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise un déboursé de 24 810 \$ conformément au règlement 399-2023 de la MRC des Laurentides;

QUE madame Mylène Charlebois, conseillère aux finances soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**9.3**                      **RÉS 244.11.2023**                      **OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN PAYSAGER 2024**

CONSIDÉRANT les offres déposées par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2024 comprenant entre autres la coupe de gazon et la coupe des bordures des bâtiments, arbres, plates-bandes;

CONSIDÉRANT que la première offre vise l'entretien paysager des terrains du secteur Vendée, soit la bibliothèque, la salle communautaire Cyrille-Garnier, la réserve d'eau en face de l'église et le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT que la deuxième offre vise l'entretien paysager des terrains du secteur St-Rémi/Rockway, soit la caserne incendie, la maisonnée, l'hôtel de ville, le parc de jeux d'eau, l'église, la halte routière-source, le terrain de balle et le terrain de soccer, les fossés de la route 323 du côté de la halte routière, le Parc à l'entrée sud du village et le Parc Ouimet;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte la première offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2024, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 3906 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil accepte la deuxième offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien paysager pour l'année 2024, tel que détaillé dans le document de soumission, au montant de 8300 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents dans ce dossier;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires tel qu'indiqué ci-bas :

Secteur Vendée :

- 50 % du montant : 02 70150 520
- 40 % du montant : 02 70120 520
- 10 % du montant : 02 70230 520

Secteur Saint-Rémi/Rockway :

- 90 % du montant : 02 70150 520
- 10 % du montant : 02 22000 520

Adoptée à la majorité

**9.4**                      **RÉS 245.11.2023**                      **REMBOURSEMENT ANALYSE D'EAU – RSVL (LAC ROGNON ET LAC DE LA DÉCHARGE)**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association du Lac Rognon d'un montant de 228,17 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2023;

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association pour la protection du lac de la Décharge d'un montant de 204,61 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association du Lac Rognon pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2023 pour un montant de 114,09 \$;

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association pour la protection du lac de la Décharge pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2023 pour un montant de 102,30\$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

**9.5**                      **RÉS 246.11.2023**                      **OCTROI DE MANDAT À L'OBV RPNS**

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est un organisme mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu;

CONSIDÉRANT que depuis 2015, l'organisme travaille ardemment à la mise en place d'un Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières, dans le but de

répondre à plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) relié à l'acquisition de connaissances pour l'ensemble des bassins versants du territoire;

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter le portrait de la qualité de l'eau à travers les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, l'OBS RPNS souhaite solliciter le renouvellement de la participation de la Municipalité à ce programme d'échantillonnage, afin de financer une station sur la rivière Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible pour la Municipalité d'Amherst d'obtenir les résultats des échantillonnages réalisés sur le territoire au fur et à mesure de leur analyse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil renouvelle la participation de la Municipalité au programme d'échantillonnage de l'OBV RPSN pour l'analyse de la qualité de l'eau de la rivière Maskinongé pour l'année 2024;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à défrayer les coûts desdites analyses au montant de 3788,10 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

## **10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'octobre 2023. Il informe le conseil qu'au mois d'octobre 2023, 27 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 2 183 670 \$. À la fin octobre 2023, 229 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 21 038 400 \$. Il mentionne également qu'à pareil date l'an dernier, nous avons une valeur déclarée des travaux de 18 723 070 \$ et pour l'année 2021, nous avons une valeur déclarée des travaux de 22 047 530 \$.

Il mentionne également que le coordonnateur à l'urbanisme est maintenant entré en fonction.

### **10.2 RÉS 247.11.2023 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4306, CHEMIN DES SORBIERS**

Étude la demande de dérogation mineure DM008-2023 telle que soumise pour 4306 chemin des Sorbiers, à l'effet d'autoriser la construction d'un abri d'auto à 10.915 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 20 mètres tel que prescrit par l'article 4.3.7.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT le plan déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT les dimensions du terrain et sa faible profondeur;

CONSIDÉRANT que le terrain n'offre pas d'autres possibilités d'implantation;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire suppléant Yves Duval invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée conditionnement à ce que la construction de l'abri d'auto respecte le plan déposé lors de la demande.

Adoptée à la majorité

**10.3**                    **RÉS 248.11.2023**                    **DÉMISSION AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT l'avis de démission du Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) tel que formulé par monsieur Robert Thifault à titre de membre, effectif le 30 octobre 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Robert Thifault à titre de membre du CCUE et le remercie de son implication et dévouement durant les dernières années;

QUE le conseil lui souhaite un bon succès dans ses projets futurs.

Adoptée à la majorité

**11**                    **LOISIRS ET CULTURE**

**11.1**                    **BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11.2**                    **POLITIQUE FAMILIALE - RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal mentionne que la démarche va bon train. Les consultations auprès des organismes et intervenants du milieu auront lieu au cours de la semaine prochaine.

Le plan d'action et la politique seront par la suite présentés au conseil pour adoption. L'entrée en vigueur devrait donc se faire en début de l'année 2024.

Il mentionne également que les balises pour le sentier des villages sont installées. On demande aux gens de respecter les sentiers, car une bonne partie du sentier passe sur des terrains privés.

**11.3**                    **RÉS 249.11.2023**                    **DEMANDE DE SUBVENTION À LA FONDATION  
TREMBLANT POUR LA BONIFICATION D'ACTIVITÉS AU  
CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT le projet de « Bonification d'activités au camp de jour pour l'été 2024 »;

CONSIDÉRANT que la Fondation Tremblant vient en aide aux jeunes défavorisés du territoire de la MRC des Laurentides et fait en sorte qu'ils aient une meilleure qualité de vie et qu'ils puissent développer leur plein potentiel sur les plans sportif, éducatif, culturel et artistique.

CONSIDÉRANT que ce projet est recevable dans le cadre d'une demande de don à la Fondation Tremblant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise la présentation du projet « Bonification d'activités au camp de jour » à la Fondation Tremblant;

QUE le conseil désigne monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la majorité

**11.4**                    **RÉS 250.11.2023**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – TOILETTE PORTATIVE  
HIVERNALE ET CABANE À PATINS POUR PATINOIRE DE  
SAINT-RÉMI**

CONSIDÉRANT que le chalet des loisirs a été converti en service de garde éducatif en communauté;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment servait également de cabane à patins l'hiver et qu'il y a lieu de trouver une solution temporaire pour les usagers cet hiver;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la location d'une roulotte de chantier, ainsi qu'une toilette portative chauffée pour l'hiver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise un déboursé pour la location d'une roulotte mobile, selon la soumission reçue de Dickie Moore, en date du 18 octobre 2023 ;

QUE le conseil autorise un déboursé de 916,25 \$ plus les taxes applicables pour la location d'une toilette portative hivernale;

QUE ces dépenses soient affectées au poste budgétaire 02 70130 513.

Adoptée à la majorité

**11.5**                    **RÉS 251.11.2023**                    **EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN LOISIRS**

CONSIDÉRANT le poste de technicien(ne) en loisirs vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues réalisées;



Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et entérine l'embauche de Mme Élise Therrien à titre de technicienne en loisirs, selon les conditions préétablies.

Adoptée à la majorité

**11.6 RÉS 252.11.2023 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUES**

CONSIDÉRANT le poste de préposée à la bibliothèque de Vendée vacant;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par madame Arlette Labranche-Saindon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et entérine l'embauche de Mme Arlette Labranche-Saindon à titre de préposée à la bibliothèque, selon les conditions préétablies.

Adoptée à la majorité

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1 RÉS 253.11.2023 TOPONYMIE – ATTRIBUTION D'ODONYME**

CONSIDÉRANT la résolution 190.09.2023 par laquelle le conseil acceptait la proposition du promoteur pour l'attribution d'odonymes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la transmission à la Commission de toponymie du Québec, les choix proposés ont été refusés;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande d'attribution d'odonyme pour les chemins identifiés par les lots 6 510 735, 6 510 736 et 6 510 737 étant situé dans le développement du « DOMAINE LAC LAJEUNESSE »;

CONSIDÉRANT les nouvelles suggestions d'odonymes déposées par le promoteur de ces terrains, soient :

- 1- **Chemin des Méandres** : car il sillonne entre plusieurs milieux humides;
- 2- **Impasse de la Colline** : impasse car elle est courte et Colline car le chemin monte sur une colline;
- 3- **Chemin du Plateau** : car le chemin monte sur un plateau;
- 4- **Impasse de la Sablière** : impasse car elle est courte et Sablière car elle se trouve au milieu d'une sablière qui sera transformée en domaine résidentielle.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du patrimoine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE ce conseil accepte la demande du promoteur et nomme les chemins suivants;

- Lot 6 510 735 : « Chemin des Méandres » ;
- Lot 6 510 736 : « Impasse de la Colline » ;
- Lot 6 510 737 : « Chemin du Plateau » et « Impasse de la Sablière » ;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation de ces odonymes.

Adoptée à la majorité

**12.2 RÉS 254.11.2023 OCTROI DE MANDAT – LES FILMS CINÉTRIE INC.**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Les Films Cinetrie Inc. pour la finalisation de trois (3) vidéos :

- Production de la version sous-titrée anglaise du documentaire 1948, L'affaire silicose, l'histoire d'une injustice;
- Montage et postproduction de la vidéo Le moulin à Thomas;
- Montage et postproduction de l'entrevue de Jean-Paul Thomas;

CONSIDÉRANT que ces trois vidéos se retrouveront dans le Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroi le mandat pour la finalisation de trois (3) vidéos à Les Films Cinétrie Inc. pour un montant de 2885 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 08000 721.

Adoptée à la majorité

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15 RÉS 255.11.2023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 36.

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Yves Duval  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Yves Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves Duval  
Maire suppléant